

IBAN : FR76 1120 6000 9510 0020 0500 067
Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé. Tout paiement non acquitté à la date d'échéance supportera les intérêts de retard (loi LME n°2008-776 du 4 août 2008) 1
à compter du lendemain de la date figurant sur la facture au taux d'intérêt au début du
dernier semestre appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement
+10%. Est due également à compter du 01/01/2013 une indemnité forfaitaire pour frais de
recouvrement de 40 €. Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les termes et
conditions figurant sur le site internet du Groupe Naterra naterra.coop